

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
DE SAINT BERNARD DU TOUVET ET SAINT HILAIRE DU TOUVET**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 24 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 24 janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'école élémentaire de St Hilaire du Touvet sous la présidence de Mme Julie De BRIE.

Date de convocation du Conseil Syndical : 16 janvier 2017

Nombre de Conseillers Syndicaux en exercice : 8

ETAIENT PRESENTS : Julie De BRIE, Monique CHANCEAUX, Christelle NEYROUD, Flore CAQUANT (arrivée 20h36), Isabelle MICHAUD (arrivée 20h42), Ann HERTELEER (arrivée 20h42), Sylvain PIROCHE, Jacques NIER.

Jacques NIER est élu secrétaire de séance.

Mme la Présidente propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Décision Modificative de crédits n°3. Le conseil syndical approuve l'ajout de ce point à l'unanimité (6 votants)

**1. Approbation du PV du 14 décembre 2016**

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve le PV du dernier Conseil Syndical à 3 abstentions et 5 voix pour.

**2. Élection président(e) et vice-président(e)**

Cette élection est reportée ultérieurement en l'absence de l'Accusé de Réception des démissions de Mmes la Présidente et Vice-Présidente délivré par la Préfecture de l'Isère.

**3. Convention Centre Médico Scolaire de Crolles**

En contrepartie de l'inscription d'enfants résidant à Saint Bernard du Touvet et Saint-Hilaire et accueillis au Centre Médico-Scolaire de Crolles, la commune de Crolles sollicite une participation financière aux frais de fonctionnement du centre à hauteur de 0.85 € par élève du 1<sup>er</sup> degré. Actuellement 257 élèves fréquentent les écoles de Saint-Hilaire et de Saint-Bernard, soit une participation de 218 €. La participation sera calculée en fonction du nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire et de l'évaluation des charges.

La convention est conclue sans limitation de durée et pourra réactualisée par avenant.

Pour rappel, les missions du CMS sont notamment les suivantes :

- Bilans médicaux et suivi des élèves de 5/6 ans (BSEDS)
- Soutien à la scolarisation des enfants à besoins particuliers et handicapés
- Visite d'aptitude des élèves mineurs demandant une dérogation au travail sur machines dangereuses
- Intervention en situation d'urgence (cellule d'écoute et de soutien, maltraitance, maladie infectieuse en milieu scolaire)
- Prévention et éducation à la santé

En annexe : le coût du CMS de Crolles, le projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme la Présidente à accorder cette subvention.

#### **4. Délibération d'ouverture anticipée de crédits en section d'investissement pour 2017**

L'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Afin de pouvoir régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2017, il est proposé aux conseillers d'ouvrir les crédits suivants en investissement :

<b>Crédits ouverts en 2016</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Ouverture anticipée de crédits 2017</b>
79 790 €	21	2188	15 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme la Présidente à ouvrir cette section de crédits.

#### **5. Décision modificative de crédits n°3**

Afin de pouvoir régler le solde des factures de fonctionnement avant la clôture comptable du budget 2016, il est proposé aux conseillers de procéder aux virements de crédits suivants :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Ventilation</b>	<b>Mouvement</b>
011	611	Prestataires extérieurs	TAP Ecole Primaire	+ 1000 €
011	6156	Maintenance	Cantine	+ 4000 €
012	6218	Autre personnel extérieur	Ecole Primaire TAP	-5000 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, accepte à l'unanimité la décision modificative de crédits.

#### **6. Informations Diverses**

- Ski scolaire :  
Le SISCO réfléchit à déterminer le montant d'une enveloppe fixe pour financer cette activité de l'école élémentaire. Au lieu et à la place du règlement des factures + bus + moniteurs ESF + moniteurs ESI+ forfaits (St Hilaire) ou location de la station (col de Marcieu).
- Classes bleues :  
Le SISCO propose de pérenniser la subvention aux classes natation avec une somme de 6,5 €/séance/élève, en sus du bus.
- Dotations de fonctionnement aux écoles pour 2017 :

L'école élémentaire, en 2016, est passée d'une dotation de 45 € à 40 € par enfant scolarisé au 1er janvier; cette somme reste identique pour 2017.

L'école maternelle, en 2016, est restée sur une dotation de 50 € par enfant scolarisé au 1er janvier;. Elle sera diminuée pour atteindre 45 € en 2017.

- Critères d'attribution du RIFSEEP :

Afin de pouvoir appliquer la réforme au plus tôt, madame la présidente demande aux membres du Sisco leur accord pour travailler, avec la vice-présidente, sur les critères. Ces derniers seront présentés lors d'un prochain CS pour avis et accord.

- Ciné-préau :

Les séances de Ciné-préau sont reconduites jusqu'à la fin de l'année scolaire (juillet 2017) et donc il y aura 3 séances de projection. Le financement sera prévu au budget 2017 pour ces 3 séances. Une réflexion est à avoir pour la poursuite de cette proposition portée par le Sisco ou par une autre association (scolaire, parents d'élèves, comité des fêtes, etc.)

La séance est levée à 22h30.